

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 22

Artikel: [Anecdotes diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180411>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

parti le plus fort en nombre l'emportant, ne fût-ce que de deux ou trois voix, la partie adverse devait céder à la majorité. Sachant de quel côté penchaient les gouvernants, on craignait de leur déplaire en n'étant pas de leur avis, et c'est ainsi que, par peur, plus que par une conviction bien arrêtée, l'immense majorité de nos communes s'est déclarée pour la réforme. Nous en citerons un seul exemple qui a son côté plaisant.

M. Turtaz, d'Orbe, était curé d'Oulens depuis environ 30 ans, lorsqu'il dut à son tour entrer en lice avec le prédicant. Celui-ci était habile à l'attaque, l'autre l'était beaucoup moins à la défense, en sorte que *le plus* pour la réforme l'emportant d'une voix, M. le curé se voyant débouté, s'adressa d'un ton profondément ému à ses paroissiens et leur tint à peu près ce langage :

« Mé braves amis, porquié volliai vo m'abindena ? vouaitzi dza grand tin que ie su permi vo et no z'in adi éta in boun accô. Iavé espéra moueri permi yo et être interra din voutron cemetiro... ô ma fai na, cin que vo fedé n'est pas bin. »

A la vue du vénérable vieillard généralement aimé et estimé, qui ne se séparait qu'avec douleur de ses anciens paroissiens, plusieurs d'entr'eux lui dirent :

« Monsû l'incoura, no vo z'amin bin, ma no z'in on tantinet pouaire de cliaux dé Berne, et c'est por cin qu'on fa simblian d'amâ mî lo pridzo que la messa. »

« Eh bin, riposta le curé, « se lo fô ie vo fari lo pridzo et no sarin ti contins. »

Le curé embrassa la réforme, étudia quelque peu les nouvelles croyances, les enseigna tant bien que mal à ses anciens paroissiens et demeura jusqu'à la fin leur bon pasteur*.

Les relations les plus intimes unirent bientôt Farel et Viret. Sous l'influence du maître, le disciple ne tarda pas à se vouer au saint ministère. Le 6 mai 1531, après avoir reçu l'imposition des mains de Farel, Viret fit sa première prédication dans sa ville natale, où il eut à soutenir depuis des luttes très vives avec les prêtres ; car pendant plus de 20 ans les troubles excités par la réforme divisèrent en deux partis hostiles la population d'Orbe. Cependant le jour de Pâques 1532, grâce à sa persévérance, à son énergie, Viret y distribua la scène à 54 hommes et 23 femmes.

La même année le jeune réformateur se rendit à Payerne, ville alliée de Berne, où Farel avait déjà fait quelques tentatives. Une dispute publique y fut décidée, ensuite de laquelle le peuple aurait à se prononcer pour la messe ou pour le prêche. Mais, la veille, un prêtre attaqua traitrusement Viret dans la rue et lui porta un coup d'épée dont il fut longtemps malade.

Cet événement l'engagea à partir pour Genève, où les prédications de Froment et la présence de Farel avaient produit une très vive sensation parmi les catholiques.

* Cette jolie anecdote nous a été transmise par un de nos abonnés à qui nous devons déjà un intéressant travail sur l'Eglise de Lutry, publié l'année dernière.

Viret, encore souffrant de sa blessure, arriva à Genève accompagné des ambassadeurs de Berne. Les trois réformateurs logeaient à la *Tête noire*. Chaque soir la populace à qui l'on faisait croire que ces hommes entretenaient des rapports intimes avec le diable, se portait sous leurs fenêtres et criait à plein gosier :

Farel farera, Viret virera et Froment mouldra ;
Cependant Dieu nous aidera, le diable les emportera.

(A suivre). L. M.

Les Beaux-Arts à l'Exposition de Lausanne.

C'est sous ce titre que l'auteur de *l'Exposition suisse des Beaux-Arts de 1869* (*) se propose de faire paraître, pendant les mois de juin et juillet, le compte-rendu des principales œuvres des artistes suisses et étrangers qui vont être prochainement exposées au Musée Arlaud.

Nous ne saurions assez encourager cette tentative de critique artistique ; elle intéresse à la fois les peintres qui ont besoin d'un examen raisonné de leur œuvre, les amateurs qui aiment à se ressouvenir et le public à qui un guide impartial est nécessaire pour comprendre la valeur d'un tableau.

Le prix de cette publication qui paraîtra par livraisons de 4 pages in-4° à deux colonnes, et formera un élégant cahier de 40 à 60 pages, est fixé à 2 fr. 80 c. — Des bulletins de souscriptions sont déposés au magasin de M. L. Monnet, rue Haldimand.

On ouvrait dernièrement un testament. Chaque parent du mort avait sa part et tout le monde paraissait à peu près content. Un seul des héritiers, un des mieux traités, allongeait dans un coin un visage consterné et silencieux.

— Qu'avez-vous ? lui demanda-t-on.

Pour toute réponse l'héritier sort de sa poche un paquet de lettres précieusement ficelé.

— Qu'est-ce que c'est que ça ?

— Ça, répondit-il avec une larme, ce sont des lettres de lui, où il m'a promis vingt et cent fois de me donner son héritage.

— Allons donc !

— Oui, tout son héritage, tenez, regardez au bas de chaque page, avant la signature, ça y est en toutes lettres : *tout à vous*.

On connaît devant un savant botaniste un navrant procès qui vient d'avoir lieu en Angleterre. De jeunes enfants, pris comme mousses à bord d'un bâtiment, avaient été abandonnés par le capitaine, sur les glaces du pôle où plusieurs moururent.

— Cela ne m'étonne pas, dit le savant. Vous pouvez lire dans tous les livres de géographie qu'aux environs du pôle les mousses et les lichens cessent de prospérer.

L. MONNET. — S. GUÉNOUD.